

Rencontre préalable avec l'Association Val-d'Oise Environnement - Le 22/11/2022

Les questions et remarques suivantes ont été soulevées par les représentants de l'association présents lors de cet échange :

Le projet d'établissement pénitentiaire :

- Sur la base de quels critères le site a-t-il été retenu ?
- Les détenus seront-ils uniquement des hommes ?

Le milieu naturel :

- Est-il possible d'utiliser les différents espaces non-bâties des emprises pénitentiaires, notamment les abords extérieurs de l'établissement et les zones en enceinte pénitentiaire inaccessibles aux détenus, pour mettre en œuvre de habitats propices à la faune ? Exemple : absence de taille ou de tonte ; fauche tardive ; mise en place de refuges pour les insectes, l'avifaune, les reptiles ...
- Qu'est-il envisagé pour réduire la pollution lumineuse, notamment vis-à-vis de l'impact sur les chiroptères probablement présents sur le site d'étude ? Il est proposé d'utiliser des LED de teinte jaune.
- Les inventaires faune – flore et zones humides en cours de réalisation pourront-ils être transmis ?
- Une zone humide est présente sur le site d'étude. En cas d'impact du projet sur ce milieu, l'association indique que des espaces sur les bords de l'Oise pourraient être intéressants pour la mise en œuvre de mesures de compensation.

Les interactions avec les activités du territoire :

L'AFPA

- Combien de personnes sont formées au centre de l'Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes (AFPA) de Bernes-sur-Oise ?
- L'implantation de l'établissement pénitentiaire ne devrait pas se traduire par une diminution de la capacité de formation de l'AFPA.
- Des synergies entre l'établissement pénitentiaire et l'AFPA ne pourraient-elles pas être développées afin de participer à la réinsertion des détenus ?

Autres activités

- L'implantation d'un centre pénitentiaire est-elle compatible avec le maintien des activités de l'aérodrome de Persan-Beaumont ?

Les mobilités :

- La desserte en transport commun du site serait à améliorer en cas de réalisation du projet.

- La distance entre la gare de Persan-Beaumont et le site (environ 5,5 km) est suffisamment faible pour rendre envisageable auprès du grand public une liaison cyclable.

Le milieu humain – Divers :

- D'où viendront les personnels pénitentiaires ? Les recrutements seront-ils locaux ?
- Où seront logés les personnels pénitentiaires et leurs familles ?
- Le projet permettra-t-il de renforcer les effectifs de l'hôpital de Beaumont-sur-Oise ?
- Comment seraient assainies les eaux usées générées par le projet ?

La concertation :

- L'association souhaite aborder la question de la politique pénale de l'Etat au cours de la concertation.
- L'association considère que le projet concerne l'ensemble des habitants du département et qu'il revêt un intérêt national. Elle propose qu'une seconde réunion publique se tienne en préfecture du Val-d'Oise.

L'ensemble des éléments de réponse sur ces points seront communiqués au public dans le cadre de la concertation préalable – au cours des différents temps d'échange qui seront organisés ou via les réponses qui seront apportées aux contributions déposées sur les registres papier et dématérialisé – et de la note d'enseignements de l'APIJ qui sera publiée à l'issue de la concertation.